

Etude BVA pour CARGLASS® Seuls 3 automobilistes sur 10 savent ce qu'est un système d'aide à la conduite

Régulation de vitesse, aide au freinage et au maintien des trajectoires, système d'alertes, ... les systèmes d'aide à la conduite (ou ADAS¹) se généralisent sur les nouveaux véhicules et préfigurent les futures voitures autonomes. Pourtant, ils restent méconnus des Français : selon une étude BVA pour CARGLASS^{®2}, seuls 3 automobilistes sur 10 déclarent savoir ce qu'est un système d'aide à la conduite. Le plus souvent, les conducteurs découvrent leur existence au moment d'une première intervention, notamment en cas de remplacement de pare-brise équipé d'une caméra reliée aux systèmes d'aide à la conduite.

Pour anticiper cette avancée technologique, CARGLASS[®] a investi dès 2015 en formation et en matériel pour calibrer les caméras des pare-brise des plus grandes marques.

Les ADAS : des technologies encore trop méconnues et parfois même anxiogènes mais qui pourtant participent largement à la sérénité des automobilistes

Les systèmes d'aide à la conduite se généralisent avec plus d'1 véhicule sur 4 du parc automobile français déjà équipés³. Auparavant réservés aux voitures haut de gamme, aujourd'hui la plupart des nouveaux modèles sont concernés.

Si 9 conducteurs sur 10 reconnaissent l'aide, le confort et la sécurité apportés par certains de ces systèmes², ceux-ci ne font pas nécessairement le lien avec la caméra implantée sur le pare-brise de leur véhicule. C'est souvent lors d'une première intervention qu'un automobiliste découvre que son véhicule est équipé d'un système d'aide à la conduite. Les équipes CARGLASS[®] font ainsi face à l'étonnement fréquent des clients lorsqu'ils leur expliquent la présence d'une caméra sur leur pare-brise et le rôle clé de son calibrage pour le bon fonctionnement de l'aide à la conduite. Au-delà de la méconnaissance de ces technologies, une part non négligeable témoigne d'un besoin de réassurance : anxiété (30%), dangereux (25%), diminuent le plaisir de conduite (40%).

Les systèmes ADAS¹ utilisent des capteurs implantés sur tout le véhicule, notamment des caméras sur le pare-brise. Durant la conduite, celles-ci permettent d'assister le conducteur dans sa perception de l'environnement du véhicule (freinage d'urgence automatique, régulateur de vitesse adaptatif, alerte de franchissement involontaire de ligne...).

¹ ADAS : Systèmes avancés d'aide à la conduite

² Etude BVA pour CARGLASS[®] 2018 auprès de 1001 français représentatifs du parc automobile interrogés en ligne du 9 au 15 juillet 2018.

³ Part des véhicules équipés d'au moins 1 système ADAS parmi 8 cités (aide au maintien dans la file de circulation, stationnement automatique, freinage automatique d'urgence, détecteur de piéton, détecteur de fatigue, système anti-collision, alerte de distance de sécurité, alerte de franchissement involontaire de ligne)

CARGLASS®, expert du calibrage des caméras embarquées sur pare-brise

Le déploiement des systèmes d'aide à la conduite a un impact direct sur les métiers de la réparation et du remplacement de vitrage automobile. **En cas de remplacement de pare-brise équipé d'une caméra, un calibrage s'avère obligatoire.**

CARGLASS® a observé une hausse significative du nombre d'interventions nécessitant un calibrage, avec pour l'année 2018 près de 30 000 interventions concernées (vs 12 000 en 2017). Cette prestation technique nécessite une expertise particulière. C'est pourquoi CARGLASS® a anticipé dès 2015, la généralisation des ADAS¹ dans le parc automobile, et a investi en formation et en matériel pour calibrer les caméras des pare-brise des plus grandes marques.

Il existe différents types de calibrage selon la marque et le modèle du véhicule :

- Un **calibrage dynamique**, sur route avec un boîtier embarqué. Ce calibrage est délicat à réaliser et impose un certain nombre de conditions.
- Un **calibrage statique**, uniquement dans un centre, disposant des outils spécifiques, et notamment l'utilisation d'un banc.
- Un **auto calibrage** : la caméra est contrôlée avant (présence ou non de codes défaut) et après (vérification qu'il n'y pas de défaut) le remplacement du pare-brise.
- Un **calibrage multiple**, qui associe un calibrage statique puis un calibrage dynamique sur route.



« Les technologies des systèmes d'aide à la conduite ont beaucoup évolué et vont encore se développer fortement dans les années à venir. Pour continuer à pouvoir entretenir des véhicules toujours plus connectés, et qui vont devenir autonomes, CARGLASS® travaille notamment en étroite collaboration avec le CESVI France, un organisme lié au monde de l'assurance, qui fait de la veille technique et de la formation. » **Rosario Troiano – Directeur Technique de CARGLASS®**



facebook



LinkedIn



Twitter



Viadeo

À PROPOS DE CARGLASS®

Créé en 1986, CARGLASS® (www.carglass.fr) est le spécialiste de la réparation et du remplacement de vitrage automobile. CARGLASS® compte en France près de 3 000 collaborateurs, plus de 450 centres et plus de 500 véhicules-ateliers. Depuis plus de 30 ans, les particuliers, les compagnies d'assurance et mutuelles ainsi que les flottes automobiles et loueurs font confiance à CARGLASS®. Le réseau CARGLASS® couvre 100% du territoire français (hors Corse et îles non reliées par un pont), gère plus d'1 million de clients par an et a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 431 M€. CARGLASS® est une filiale du groupe BELRON®, présent dans plus de 30 pays. CARGLASS® anime sa démarche Développement Responsable avec son programme Impact+ 2020 structuré autour de 4 piliers : toujours + de sécurité, + de performance environnementale, + de transparence et de proximité, un employeur + responsable. CARGLASS® est une entreprise certifiée Great Place To Work®. Début 2019, le Groupe BELRON lance CARGLASS® MAISON (www.carglass-maison.fr), une nouvelle marque spécialisée dans les dépannages d'urgence (serrurerie, plomberie, électricité, peinture...) et les travaux de rénovation et de réparation au sein de l'habitat. Présente en France grâce à son réseau d'agences et ses partenaires, CARGLASS® MAISON s'adresse aux particuliers, aux gestionnaires de patrimoine, et aux compagnies d'assurance et d'assistance.